



COMPTE – RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 janvier 2020

Etaient présents : Mmes et MM. Locatelli Yves, Cottin Jean-Claude, Bevand Monique, Berset Patrick, Hugonnet Sylvie, Jantet Robert, Reydelle Brigitte, Bourdillon Béatrice, Bédjannin Daniel, Novakoski Yvan, Clément Edith, Carrico Paulo, Béréziat Myriam, Tissot Sandra, Bonaz Anne-Lise, Jacquand Rémi, Issartel Julien.

Absente excusée : Petit Christelle.

Absent : Pierre Patel

CONSULTATION EN VUE DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE : présenté par Monique Bevand
Mme Bevand rappelle que la commune adhère depuis de nombreuses années au contrat d'assurance groupe pour couvrir les risques statutaires : indemnités journalières en cas d'arrêt maladie, congés maternité et accident du travail des agents.

Le contrat actuel court du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020. C'est Gras-Savoie qui est titulaire de ce contrat.

Pour le renouvellement de ce contrat il est indispensable d'avoir recours à un marché public comme l'impose le code de la commande publique. Cette procédure est compliquée pour être conduite individuellement par les communes, c'est pourquoi le centre de gestion de l'Ain propose de lancer cette procédure pour les communes adhérentes au contrat-groupe qui le souhaitent.

La décision définitive d'adhésion se fera après les élections municipales, au cours du 2^{ème} trimestre 2020, au regard des taux de cotisations qui seront proposés.

A l'unanimité, les conseillers décident de donner mandat au Président du Centre de Gestion pour engager la consultation.

POINT SUR LES TRAVAUX : présenté par Jean-Claude Cottin

- Cimetière : la décision de relever 21 tombes a été entérinée en décembre. L'entreprise Cochod intervient depuis le lundi 13 janvier au matin.
- Maison d'accueil : les travaux intérieurs sont terminés. L'aménagement en mobilier et matériel est en cours.
- Aménagement de la rue de la Lésine : Quelques entrées, un muret dans le virage pour protection du fait du dénivelé important et l'accès à l'impasse des prés restent à faire.
- Réfection de l'Orée du Bois : une estimation des travaux d'aménagement de la rue de l'Orée du Bois, l'impasse des prés, l'impasse des sapins et la rue du pavé, soit une longueur totale de 970 ml, a été faite. Il s'agit de la voirie, le cheminement piétonnier, le stationnement, la pose d'une barrière de sécurité, le changement des mâts d'éclairage. Un passage caméra sera fait pour s'assurer que les réseaux d'assainissement sont bons. Il est suggéré de contacter les habitants pour voir s'il y a un besoin d'alimentation en gaz. M. Cottin demande si la commune lance l'appel à candidatures pour la maîtrise d'œuvre maintenant ou après les élections municipales. Pour solliciter des subventions pour le financement de ces travaux (Département, Etat, Région, HBA) il faut présenter un projet chiffré. La date limite de dépôt de certains dossiers étant juin, le choix du maître d'œuvre en avril ne permettrait pas le dépôt des demandes en juin. Il est décidé de lancer l'appel d'offres prochainement.

QUESTIONS DIVERSES :

- ➔ Mme Bonaz demande quand et par qui est réalisé l'entretien du traçage de la signalétique sur les routes car les « dents » signalant les passages surélevés de la route de Groissiat sont effacés. Des réparations ont eu lieu sur ces ouvrages ce qui pourrait être la cause de l'effacement. Les Signaux Girod interviennent une fois par an. M. Cottin va voir avec les services techniques s'ils peuvent intervenir.
- ➔ M. Novakoski informe qu'une personne de la commune a fait appel à lui, pour intervenir auprès du conseil municipal, car il a sollicité la location d'une salle communale pour le dernier week-end d'août et il lui a été dit qu'on ne les louait pas car l'agent responsable était en congé et ne pouvait remettre les clés et assurer l'état des lieux avant et après la location. Il dit que ce n'est pas normal que les salles soient bloquées dès que Mme Gollion est absente. Il lui est rappelé que c'est le cas uniquement en cas de vacances. S'il y a un arrêt maladie elle est remplacée et tous

les services qu'elle assure continuent. Il lui est également signalé que les agents des services techniques, ayant déjà une importante charge de travail à cette époque, ne pourraient pas recevoir les gens et faire le ménage des salles. Ce mode de fonctionnement existe depuis le début du mandat et n'a jamais été source de problème ou mécontentement. Pour l'instant le fonctionnement reste inchangé. Il sera revu, éventuellement, par la municipalité suivante.

La séance est levée à 20 h 00

Martignat le 16 janvier 2020

Yves Locatelli, Maire

Les délibérations afférentes à cette réunion peuvent être consultées en mairie pendant les heures de permanence.